

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 283 (Rect)

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33 SEPTDECIES

À l'alinéa 34, substituer aux mots :

« troisième alinéa de l'article L. 741-3 »

les mots :

« second alinéa de l'article L. 741-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.